



Déclaration de principe de Riese & Müller pour le respect des droits de l'homme

Version 2, février 2021

« Notre croissance se base sur un principe : elle doit être saine et bénéfique pour les personnes avec lesquels nous travaillons. » Dr. Sandra Wolf

Les E-Bikes et vélos Cargo sont des produits qui génèrent un certain enthousiasme dans le monde entier et qui sont associés à des sentiments et des expériences positives. En utilisant nos produits, nos client·e·s finaux·ales participent à la protection de notre nature et à celle de leur santé.

C'est pourquoi il nous tient à cœur que non seulement nos produits soient en harmonie avec les hommes et la nature, mais également que le travail de nos collaborateurs soit conforme au principe « bon, juste et sain ». L'humain est au cœur de nos actions – une idée fortement ancrée dans notre culture d'entreprise.

La fabrication de nos produits se base sur des chaînes d'approvisionnement et de valeur globales. Nous sommes déterminés à protéger les droits de l'homme et à éviter leurs violations. Un engagement valable aussi bien pour notre site allemand de Mühlthal que pour l'ensemble de nos chaînes d'approvisionnement et de valeur.

Nous basons les activités de notre entreprise et notre comportement sur les normes et réglementations internationales en vigueur suivantes :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (DUDH)
- Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies (UNGPs)
- Les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC)
- Les Conventions et Recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT) relatives à la sécurité et la santé au travail
- Les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- La Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) des Nations Unies
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies (UN-CEDAW)
- Le Code of Conduct de la Responsibility Sport Initiative (RSI) de la World Federation of the Sports Goods Industry (WFSGI)



Malgré tous les efforts fournis pour garantir le respect des droits de l'homme, nous sommes conscients que des violations persistent. La création d'un mécanisme de réclamation nous semble essentielle, d'une part en tant qu'indicateur pour identifier les risques, et d'autre part, afin de détecter les violations avérées et de mettre en place des mesures adaptées. Notre système d'alerte est un outil complémentaire qui permet à toutes les personnes liées à Riese & Müller, qu'il s'agisse de collaborateur·trice-s, client-e-s, revendeurs ou fournisseurs, de signaler toute violation. Les signalements peuvent être envoyés à tout moment à compliance@r-m.de.

Nous sommes conscients que nous n'en sommes qu'au début et que la mise en œuvre des devoirs de vigilance vis-à-vis des droits de l'homme dans les activités de notre entreprise et au sein de nos chaînes d'approvisionnement et de valeur est un procédé perpétuel.

Formant la direction de Riese & Müller, nous sommes responsables de ce procédé et de la mise en œuvre de nos mesures.

Nous nous y engageons. Nous sommes sur la bonne voie.

Markus Riese

Heiko Müller

Dr. Sandra Wolf